

CENTRE ANCIEN Lancement de la sécurisation contre l'incendie 6 750 000 € de travaux en cinq ans



Le conseil municipal a voté à l'unanimité lundi soir le principe d'intervention d'un organisme financeur (Procvivis Savoie) dans le cadre de l'OPAH. Il sera de nature à faciliter la réalisation de travaux de mise en sécurité pour les propriétaires à revenus modestes dans les copropriétés des quartiers anciens de la ville. Photo Sylvain MUSCIO

En janvier 2002, le tragique incendie de l'îlot du Château avait mis en évidence les difficultés rencontrées par les services de secours pour intervenir dans ce quartier du centre historique de Chambéry et l'absence totale de mesures de sécurité préventive dans nombre d'habitations et d'immeubles. Le 28 juin 2004, un arrêté municipal portant sur la prévention des incendies et étendu à d'autres secteurs, fixait les conditions d'accessibilité dans les cours, passages, allées... Il faisait également obligation dans des périmètres bien précis de l'affichage des plans d'évacuation ainsi que la mise en place dans les parties privatives d'un extincteur, d'un dispositif de détection autonome des fumées et de systèmes facilitant l'intervention des secours.

Le deuxième volet des actions menées a constitué à examiner à la loupe 530 copropriétés du centre ancien et secteurs périphériques* (de juin 2006 à décembre 2007). Cette opération, menée par la Socotec, cofinan-

cée par la ville, le Département et par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) a permis d'identifier les besoins avant de lancer un dispositif d'aide aux travaux de sécurisation: l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Un diagnostic pointu et exhaustif qui n'a pas été sans difficulté, compte tenu de l'imbrication du bâti, et de l'absence de syndicats de copropriétés (ou d'un syndicat composé de bénévoles) pour environ 25 % d'entre elles.

En 28 janvier 2008, le conseil municipal approuvait le principe de mise en œuvre de l'OPAH et en juin de la même année, la Commission d'animation de l'opération retenait la société Urbanis pour assurer cette mission, d'un montant de 384 000 € (HT) pour 225 dossiers de copropriétés à traiter sur cinq ans plus une année de clôture (2008-2012).

Premier objectif fixé à 225 copropriétés

Dernière étape en date du 27

février 2009, le comité de pilotage a fait un bilan d'avancement de l'OPAH en présence d'Henri Dupassieux, adjoint en charge de la sécurité des bâtiments.

Pour un premier objectif quantitatif fixé à 225 copropriétés (dont 65 sans syndic) l'estimation des travaux se monte à hauteur de 6 750 000 € et vont courir sur cinq ans. Le co-financement sera assuré pour partie par l'ANAH, le Conseil Général, les syndicats de copropriétés, les individuels et la ville. Cette dernière intervenant en dernier, se réservant ainsi le droit de moduler son aide en fonction des ressources des propriétaires.

19 copropriétés jugées dangereuses

A ce jour aucun chantier n'a débuté. Les premières visites centrées sur 26 copropriétés font apparaître que 19 sont classées, soit dangereuses (11), soit particulièrement dangereuses (8). Quinze diagnostics et prescriptions de travaux ont été validés en groupe d'exper-

REPÈRES

225 COPROPRIÉTÉS

- * Secteur faubourg Reclus - Secteur faubourg Nézin nord - Secteur faubourg Nézin sud - Secteur Calamine - Secteur Grenette - Secteur Italie faubourg Montmélian - Secteur sauvegardé (centre ancien) - Secteur Fontaine Saint Martin

LES OBJECTIFS DE L'OPAH

- 1 - Permettre aux copropriétaires situés dans les quartiers anciens de réaliser les travaux de sécurisation nécessaires notamment en matière de risques incendies tout en préservant le patrimoine bâti ancien

- 2 - Effectuer un travail de sensibilisation et d'accompagnement des copropriétés non organisées en vue d'améliorer leur gestion.

- 3 - Profiter de ce travail étroit avec les copropriétés pour faire émerger des problématiques relevant d'autres dispositifs (poches de bâti délabré, habitat indigne, accessibilité...)

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Les travaux éligibles dans le cadre de l'OPAH

- Sécurisation des cages d'escaliers
- Portes coupe feux
- Barillet accès pompiers
- Caves combles à séparer
- Séparation des copropriétés...

tise. Un début d'opération en douceur, qui, outre le fait d'être complexe, a mis en évidence des thématiques de travaux récurrentes: système de désenfumage, installation de clef prisonnière, isolement des combles, des caves et des parties communes. Quant aux travaux, leurs montants sont très variables et ils se situent dans une fourchette allant de 500 € à 48 000 €.

Guy JACQUEMARD